

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
20	29	23

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 octobre 2010**

**N° 2010- 56**

Date de la convocation  
13/10/2010

Date d'affichage  
13/10/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**REFECTION DU SYSTEME D'INSTALLATION ET  
D'ALIMENTATION DES CLOCHES DE L'EGLISE  
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le 21 octobre 2010 à 18 h 00 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

**Présents** : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, ROLLET Marie France, LE LAY Chantal,

MM. BISSON Dominique, FENAT Denis, adjoints.

Mmes GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette, MOREAU Agnès, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thiery, CALLIOT Daniel, DENIS Joseph, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, PIERRON Jacques, SARTELET Alain

**Excusés** :

Mme CORREIA Véronique qui donne pouvoir à M. ANTUNES

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE

M. CHOUARD Jean Michel qui donne pouvoir à M. JOSEPH

**Absents** :

Mme DORTA-BERMEJO Marie Thérèse

Mme LEMERE Sylvie

M. FAUCONNET Gérard

M. LHENRY Hervé,

M. SMITH William.

M.CARRASCO Guy (**excusé** mais sans avoir donné de pouvoir)

**Secrétaire de séance** : Mme LE LAY Chantal

M. PIERRON expose que l'entreprise de maintenance de notre système d'horlogerie « Les Carillons » vient de nous alerter sur la nécessité de procéder à une intervention sur le système électrique d'alimentation des cloches, en panne depuis le mois d'août.

En effet, le système de régulation de la volée, très usé par la vétusté, est impossible à réparer. Le beffroi des cloches bouge lors du départ de la volée.

En outre, les installations électriques basiques hors normes et dangereuses, doivent être changées.

Il convient de doser plus précisément la puissance de démarrage afin d'en assurer une certaine progressivité et réduire ainsi les efforts transmis à la structure (charpente et maçonnerie).

Il en est de même pour le freinage des cloches.

Il s'agirait de remplacer la motorisation actuelle par deux moteurs d'une puissance adaptée au poids de la cloche, assistés d'un dispositif électronique de régulation du moteur.

Il y a également lieu de remplacer deux tableaux électriques et le câblage entre la sacristie et le clocher, en y intégrant une mise à la terre.

Enfin la charpente verticale de la grosse cloche serait renforcée par une armature métallique.

Le coût des travaux est estimé par « Les Carillons » à 4 763 €T.T.C.

S'agissant de dépenses non prévues, il y aurait lieu de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses**

- Opération 168 (Eglise)/2138/020 : + 4 763 €
- Chapitre 022 (Dépenses imprévues) : - 4 763 €

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 25 octobre 2010

Après dépôt en Préfecture

Pour Le Maire  
Alain BIAUX absent,

Le

et publication du

Denis FENAT  
2<sup>ème</sup> Adjoint